

Exemple n° 4

<p>Achat de papier</p> <p>Prise en compte des performances environnementales du processus de fabrication dans les spécifications techniques</p> <p>et</p> <p>dans les critères de choix des offres</p>

Exemple de scénario et éléments d'argumentation

Considérant que :	<ul style="list-style-type: none">- il existe un référentiel officiel (écolabel européen) sur lequel l'acheteur public peut s'appuyer pour définir les performances environnementales du processus de fabrication du papier ;- l'acheteur public n'est pas en mesure d'apprécier la qualité des produits proposés par les fournisseurs en termes de processus de fabrication respectueux de l'environnement.
L'acheteur public décide que :	<ul style="list-style-type: none">- le papier demandé devra être issu d'un processus de fabrication ayant des impacts réduits sur l'environnement au regard des critères figurant dans l'écolabel européen, cette exigence étant intégrée dans le cahier des charges ;- le niveau des performances environnementales du processus de fabrication du papier sera pris en compte lors de l'évaluation des offres de telle sorte que soient valorisés les produits répondant le plus aux critères figurant dans l'écolabel européen.

Exemple de rédaction (aspects environnementaux uniquement)

Objet du marché
Papiers pour imprimantes et photocopieurs.
Spécifications techniques et conditions d'exécution
Le papier doit être issu d'un processus de fabrication ayant des impacts réduits sur l'environnement au regard des critères figurant dans l'écolabel européen. Les candidats préciseront dans leur offre (sur le modèle du formulaire type joint au dossier de consultation) comment le processus de fabrication de leur produit se situe au regard des critères figurant dans l'écolabel européen : émissions dans l'eau et dans l'air, consommation d'énergie, fibres - gestion durable des forêts, substances chimiques dangereuses, gestion des déchets.
Capacité technique des candidats – Références requises
Néant
Critères de choix des offres
Critère de choix « Performances environnementales du processus de fabrication » (noté sur X points ³³). Les candidats préciseront dans leur offre (sur le modèle du formulaire type joint au dossier de consultation) comment leur produit répond à l'exigence fixée dans le cahier des charges.
i) Décision de la Commission 2002/741/CE du 4 septembre 2002, JOCE L 237 du 5 septembre 2002, téléchargeable à : http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2002/l_237/l_23720020905fr00060015.pdf

33) L'acheteur public pourra, par exemple, répartir ces X points de façon égale entre les quinze critères figurant dans l'écolabel européen.

Exemple de formulaire type à joindre au dossier de consultation

S'agissant des critères relatifs aux performances environnementales du processus de fabrication du papier figurant dans l'écolabel européenⁱ, les candidats indiqueront la position de leur produit au regard de chacun des critères, en respectant la présentation adoptée dans l'écolabel.

Performances environnementales	Critères	Informations - Modes de preuve
1. Émissions dans l'eau et dans l'air	Critère 1a : DCO, soufre (S), NO_x	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non O écolabel européen ou équivalent ⁱⁱ O autre mode de preuve (à préciser ⁱⁱⁱ)
	Critère 1b : AOX	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non O écolabel européen ou équivalent ⁱⁱ O autre mode de preuve (à préciser ⁱⁱⁱ)
2. Consommation d'énergie	Critère 2a : Électricité	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non O écolabel européen ou équivalent ⁱⁱ O autre mode de preuve (à préciser ⁱⁱⁱ)
	Critère 2b : Combustibles (chaleur)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non O écolabel européen ou équivalent ⁱⁱ O autre mode de preuve (à préciser ⁱⁱⁱ)
3. Fibres - Gestion durable des forêts	Critère 3 : Fibres - Gestion durable des forêts	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non O écolabel européen ou équivalent ⁱⁱ O autre mode de preuve (à préciser ⁱⁱⁱ)
4. Substances chimiques dangereuses	Critère 4a : Chlore	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non O écolabel européen ou équivalent ⁱⁱ O autre mode de preuve (à préciser ⁱⁱⁱ)
	Critère 4b : APEO	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non O écolabel européen ou équivalent ⁱⁱ O autre mode de preuve (à préciser ⁱⁱⁱ)
	Critère 4c : Monomères résiduels	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non O écolabel européen ou équivalent ⁱⁱ O autre mode de preuve (à préciser ⁱⁱⁱ)
	Critère 4d : Agents tensio-actifs utilisés dans les solutions de désencrage pour les fibres recyclées	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non O écolabel européen ou équivalent ⁱⁱ O autre mode de preuve (à préciser ⁱⁱⁱ)
	Critère 4e : Biocides	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non O écolabel européen ou équivalent ⁱⁱ O autre mode de preuve (à préciser ⁱⁱⁱ)
	Critère 4f : Colorants azoïques	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non O écolabel européen ou équivalent ⁱⁱ O autre mode de preuve (à préciser ⁱⁱⁱ)
	Critère 4g : Colorants	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non O écolabel européen ou équivalent ⁱⁱ O autre mode de preuve (à préciser ⁱⁱⁱ)
	Critère 4h : Colorants ou pigments à complexe métallifère	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non O écolabel européen ou équivalent ⁱⁱ O autre mode de preuve (à préciser ⁱⁱⁱ)
5. Gestion des déchets	Critère 4i : Impuretés ioniques dans les colorants	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non O écolabel européen ou équivalent ⁱⁱ O autre mode de preuve (à préciser ⁱⁱⁱ)
	Critère 5 : Gestion des déchets	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non O écolabel européen ou équivalent ⁱⁱ O autre mode de preuve (à préciser ⁱⁱⁱ)
i) Décision de la Commission 2002/741/CE du 4 septembre 2002, JOCE L 237 du 5 septembre 2002, téléchargeable à : http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2002/l_237/l_23720020905fr00060015.pdf		
ii) Dans ce cas, les candidats doivent fournir l'attestation correspondante délivrée par l'organisme certificateur accrédité.		
iii) Dans ce cas, les candidats devront produire un dossier comportant, pour chaque critère, les éléments d'informations permettant de savoir comment le processus de fabrication de leur produit se situe au regard des critères figurant dans l'écolabel européen (en respectant l'ordre de présentation des critères tel qu'il figure dans l'écolabel européen). Ces éléments d'informations couvrent les résultats, les méthodes de test et les modes de preuves.		